Nations Unies DP/DCP/RWA/2*

Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Distr. générale
2 avril 2018
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2018
4-8 juin 2018, New York
Point 5 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

Descriptif de programme de pays pour le Rwanda (2018-2023)

Table des matières

Page

I. Considérations générales 2
II. Priorités du programme et partenariats 6
III. Administration du programme et gestion des risques 10
IV. Suivi et évaluation 11
Annexe
Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour le Rwanda (2018-2023) 13

* Nouveau tirage pour raisons techniques (31 mai 2018).

18-05098* (F) 310518 010618

Merci de recycler

I. Considérations générales

1. Après le génocide commis à l'encontre des Tutsis en 1994 et qui a dévasté le pays, le Rwanda a opéré une transformation spectaculaire et a désormais valeur d'exemple pour l'Afrique. Grâce à la mise en place successive de plans nationaux à moyen terme et de réformes politiques majeures ces vingt dernières années, le pays a réalisé des avancées socioéconomiques significatives, et a notamment multiplié par trois son produit intérieur brut (PIB) entre 2002 et 2016, lequel est passé de 206 à 729 dollars[1]. La croissance moyenne du produit intérieur brut réel a été de 8,2 % entre 2000 et 2010 et de 7,3 % entre 2010 et 2016, un chiffre bien plus élevé que la moyenne en Afrique subsaharienne (5,2 %)[2].

2. La croissance économique du Rwanda a été plutôt généralisée :sur la période allant de 2000 à 2016, les secteurs des services et de l'industrie ont affiché une croissance de 9,5 et 9,4 %, respectivement, tandis que l'agriculture enregistrait une croissance moyenne de 5,5 %[3]. La croissance a également bénéficié aux pauvres : l'Indice de développement humain est passé de 0,244 en 1990 à 0,498 en 2015[4], le taux d'incidence de la pauvreté, qui s'établissait à 78 % en 1995, est tombé à 39,1 % en 2014 et le coefficient de Gini, qui était de 0,522 en 2005, est passé à 0,45 en 2014[5]. En 2015, le Rwanda avait atteint toutes les cibles des objectifs du Millénaire pour le développement mis à part celles relatives à la pauvreté, l'hypotrophie nutritionnelle et à la part du salariat féminin dans le secteur non agricole[6]. En 2016, le Rwanda se classait au premier rang des pays d'Afrique en ce qui concerne l'équité du traitement des deux sexes[7], au deuxième pour la facilité des échanges commerciaux[8] et était le troisième pays le moins corrompu du continent[9].

3. Malgré ces avancées, le pays fait face à d'importantes difficultés. La base de production de l'économie demeure trop peu diversifiée et n'est pas assez compétitive. La croissance économique a chuté à 5,2 % en 2017[10], affaiblie par la baisse des prix des produits de base et le ralentissement des dépenses publiques dans les grands programmes d'infrastructure par crainte de voir augmenter la dette[11]. Selon les estimations pour 2017, la croissance serait tombée à 3,9 et 6 %, respectivement, dans le secteur de l'industrie et des services, un chiffre largement inférieur aux objectifs nationaux de 14 et 13,5 %[12]. Compte tenu en outre de la faible valeur ajoutée des produits agricoles, le marché ne crée pas d'opportunités d'emplois décents et adaptés aux jeunes Rwandais. L'emploi salarié dans le secteur moderne ne représentant que 6 % de la population en âge de travailler et le secteur non structuré de l'économie 91 %, la plupart des Rwandais ne disposent ni de revenus suffisants ni de dispositifs de sécurité sociale appropriés et sont plus exposés à la pauvreté et à l'insécurité financière lorsqu'ils vieillissent[13].

---

[1] Institut national de la statistique du Rwanda (NISR).
[2] Fonds monétaire international (FMI), 2017.
[3] NISR, 2016.
[4] *Rapport sur le développement humain*, PNUD, 2016.
[5] NISR, 2016.
[6] Suivi des Objectifs du Millénaire pour le développement, 2015.
[7] Rapport sur l'écart entre les sexes dans le monde, 2016.
[8] *Doing Business*, rapport de la Banque mondiale, 2017.
[9] Indice de perception de la corruption établi par Transparency International, 2016.
[10] Prévisions du FMI, 2017.
[11] *Cahiers économiques du Rwanda*, Banque mondiale, 2017.
[12] Ibid.
[13] Enquête sur la population active, NISR, 2017.

4. En vue de s'attaquer, entre autres, à ces problèmes, le Gouvernement a élaboré le programme Vision 2050 ainsi qu'une stratégie nationale de transformation pour la période 2017-2024. L'Organisation des Nations Unies a aidé le Rwanda à intégrer pleinement les objectifs de développement durable à ces deux documents. Le programme Vision 2050 a notamment pour objectif de permettre au Rwanda d'accéder au statut de pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure) d'ici à 2035 et d'offrir à sa population une bonne qualité de vie et des emplois décents. À cet effet, des efforts seront nécessaires dans de nombreux domaines. En premier lieu, il convient de trouver de nouvelles sources de financement pour le développement. En 2015, l'épargne interne ne représentait que 12,2 % du PIB et les recettes fiscales 15,8 % ; ces deux chiffres sont bien en-deçà du taux moyen de 20 à 25 % des marchés émergents les plus performants[14]. Ainsi, le Rwanda est largement tributaire de l'aide extérieure, plus de 45 % de la part de son budget affectée au développement pour 2015-2016 étant couverts par l'aide publique au développement[15].

5. Le Rwanda devra également tirer parti de son dividende démographique. La population en âge de travailler croît rapidement et il est désormais difficile pour le marché de générer des emplois de qualité en nombre suffisant. Plus de 77 % de la population rwandaise a moins de 35 ans[16], mais le taux de chômage des jeunes est actuellement de 21 % et le taux de sous-utilisation de la main-d'œuvre est de 60,3 %[17]. Si l'éducation s'est améliorée ces dix dernières années, les compétences techniques et professionnelles les plus recherchées manquent, moins de 70 % des jeunes finissant l'école primaire et le taux de scolarisation dans le secondaire étant de seulement 32,9 %[18]. Avec une création d'emplois insuffisante dans les secteurs privé et public, il est vital de soutenir l'innovation et l'entrepreneuriat des jeunes pour ouvrir la voie à de nouvelles possibilités de création de postes et de nouveaux moyens de subsistance.

6. De la même façon, le Rwanda devrait mieux utiliser les talents et le potentiel des femmes. Si le taux de participation des femmes à la politique, et à des postes de direction, est exemplaire (64 % des parlementaires du Rwanda sont des femmes), il est inférieur à celui des hommes en ce qui concerne la population active (42 % contre 58 %) et celles-ci sont payées 27 % de moins pour le même travail[19]. Seuls 25,5 % des prêts du secteur agricole sont accordés à des femmes, et 74,5 % à des hommes[20]. Bien que de nouvelles lois aient été promulguées en faveur du traitement équitable des deux sexes en ce qui concerne la propriété foncière, la succession et l'accès à l'éducation, davantage d'efforts sont nécessaires pour permettre aux femmes de jouir de leurs droits et de surmonter les obstacles culturels qui les enferment dans des rôles traditionnels.

7. Des investissements supplémentaires sont nécessaires pour promouvoir la croissance durable et la résilience. La forte densité de population du Rwanda (483 habitants/km²) et sa forte dépendance vis-à-vis des terres agricoles accentuent la pression liée à la question de l'occupation des sols[21]. Plus de 86 % de la population utilise le bois de chauffe pour la cuisine, ce qui entraîne un taux élevé de

[14] Indicateurs du développement dans le monde, Banque mondiale, 2017.
[15] *Rwanda Official Development Assistance Report,* Ministère des finances et de la planification économique (MINECOFIN), 2017.
[16] Recensement du NISR, 2012.
[17] Enquête sur la population active, NISR, 2016.
[18] Ministère de l'éducation, 2016.
[19] Enquête sur la population active, NISR, 2016.
[20] *Gender and Access to Finance*, Gender Monitoring Office, 2017.
[21] Données ouvertes de la Banque mondiale, 2016.

déforestation[22]. La faible productivité de l'utilisation des forêts et des terres et la gestion non viable à long terme des ressources naturelles ont entraîné une dégradation des sols, un empiétement sur les zones humides, une hausse de la pollution de l'eau et un appauvrissement de la biodiversité[23]. L'urbanisation rapide pèse également sur l'infrastructure sociale des villes. Le Rwanda est particulièrement exposé aux catastrophes telles que les glissements de terrain, les inondations et les éclairs dans le nord-ouest du pays ainsi qu'à la sécheresse dans l'est du pays[24]. Les familles dirigées par des femmes et les agriculteurs ruraux pauvres sont des groupes vulnérables, mais ils peuvent également être acteurs du changement.

8. Le pays a ratifié plusieurs accords multilatéraux sur l'environnement majeurs tels que l'Accord de Paris et le Protocole de Montréal, et sa législation va également dans ce sens. Avec le soutien du PNUD, le Rwanda a élaboré une stratégie relative aux changements climatiques et à la croissance verte et établi un fonds national d'affectation spéciale pour la lutte contre les changements climatiques (FONERWA). Il a enregistré des progrès significatifs dans les domaines de la préparation aux catastrophes et de la gestion des risques depuis la création du Ministère de la gestion des catastrophes et des réfugiés (MIDIMAR) en 2010 et l'élaboration de la Stratégie nationale de relèvement et d'un atlas des risques (National Risk Atlas), avec l'aide du PNUD.

9. Des lacunes subsistent toutefois dans les institutions de secteurs clefs, notamment en matière de compétences techniques, pour pouvoir élaborer des politiques, coordonner l'action entre les différents secteurs, appliquer les réglementations de l'environnement et intégrer les questions relatives à l'environnement et aux changements climatiques dans les secteurs prioritaires de l'économie. En outre, les paysages dégradés et les écosystèmes fragiles doivent être restaurés. Il est important que la productivité de l'agriculture et de la sylviculture soit écologiquement viable et résiliente face aux changements climatiques. S'agissant de la gestion des risques de catastrophe, les compétences techniques locales en matière d'évaluation des risques et de planification des interventions d'urgence doivent être renforcées en tenant compte de facteurs tels que l'âge et le genre ; il conviendra également d'améliorer la qualité et l'actualisation des données météorologiques pour un système d'alerte rapide et efficace.

10. La plupart de la croissance rwandaise, fulgurante de ces vingt dernières années, est attribuable à des réformes de gouvernance visant à consolider la paix, créer des institutions publiques fortes et qui rendent des comptes, et à instaurer un environnement sûr et stable, propre à attirer les investissements et à stimuler la croissance. Néanmoins, malgré des progrès louables réalisés dans la réconciliation et la cohésion sociale après le génocide, 25,8 % des Rwandais ont indiqué que les divisions et l'idéologie génocidaire persistaient[25]. Il convient donc de rester pragmatique : des investissements constants sont nécessaires en faveur de la réconciliation et de la cohésion sociale pour s'affranchir de l'héritage du génocide. De la même manière, bien que le Rwanda arrive en deuxième position dans le classement des pays les plus sûrs d'Afrique[26], les capacités demeurent insuffisantes pour gérer les

[22] Enquête intégrée sur les conditions de vie des ménages, NISR, 2014.

[23] Stratégie et plan d'action nationaux pour la biodiversité (Stratégie et plan d'action nationaux pour la biodiversité), Ministère de l'environnement, 2016.

[24] *Rwanda Disaster Risk Atlas,* Ministère de la gestion des catastrophes et des réfugiés (MIDIMAR), 2016.

[25] *Rwanda Reconciliation Barometer*, Commission nationale pour l'unité et la réconciliation, 2016.

[26] *Global Law and Order Report*, Gallup, 2017.

différends au niveau de la communauté et lutter contre les nouvelles formes de criminalité telles que la cybercriminalité et le trafic de personnes et de drogues.

11. Certains points du système judiciaire nécessitent également des améliorations. Une politique d'aide juridique a été adoptée en 2014 afin d'améliorer l'accès à la justice, mais nombreux sont ceux, surtout parmi les citoyens pauvres ou vivant dans les zones rurales, qui n'en bénéficient pas encore, et la satisfaction des citoyens vis-à-vis du système d'aide juridique reste faible (64,4 %)[27]. Une attention spéciale devra être portée aux femmes victimes de violences sexistes : le nombre de signalements est passé de 12 439 en 2013 à 14 241 en 2015[28] ; ces situations empêchent les femmes d'exercer leur droit à vivre dignement et à l'abri des violences. Le Rwanda doit également investir davantage dans les sanctions à l'encontre des criminels ainsi que dans leur réadaptation et réinsertion. Il n'existe à ce jour aucune alternative à l'incarcération, mis à part le programme de service au profit de la collectivité à l'intention des personnes condamnées pour génocide. Avec 54 185 prisonniers[29], les 14 prisons rwandaises fonctionnent aujourd'hui au-delà de leur capacité. Des mesures alternatives à l'incarcération permettraient de faciliter l'exécution de la peine ainsi que la réadaptation et la réinsertion des personnes condamnées tout en mettant un terme à la surpopulation des prisons, et en leur offrant une vie plus digne, où leurs droits fondamentaux seront respectés.

12. Des efforts supplémentaires doivent également être faits pour renforcer l'obligation de rendre des comptes, la transparence et la prestation de services. L'évaluation indépendante du programme de pays a mis en lumière l'importance du rôle joué par le PNUD dans le renforcement des capacités des médias et des organisations de la société civile afin de promouvoir la responsabilisation, la transparence et la participation des citoyens aux affaires publiques. Elle a néanmoins également montré que certains domaines nécessitaient une attention supplémentaire, comme par exemple le développement des médias, ainsi que leur indépendance et leur pluralisme[30]. Le rapport soulignait en outre le rôle clef du programme financé par le PNUD à l'intention des organisations de la société civile afin de leur donner plus de pouvoir dans une société post-génocide. Toutefois, les médias et les organisations de la société civile sont encore sous-développés et réglementés par des lois qui n'ont été promulguées qu'en 2012, aussi les deux nécessitent-ils un soutien constant. De la même façon, de tous les domaines concernés par l'évaluation de la gouvernance au Rwanda (tableau de bord de la gouvernance au Rwanda) menée en 2016, les services publics ont reçu la plus mauvaise, ce qui a incité le Gouvernement à accorder une plus grande place à l'amélioration des capacités institutionnelles aux niveaux national et local dans la nouvelle stratégie nationale de transformation.

13. Le Rwanda a ratifié la majorité des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et participé avec succès à l'Examen périodique universel en 2011 et en 2015. Le pays n'a pour l'instant aucun retard dans la communication de rapports aux organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme. L'Examen périodique universel de 2015 a abouti à l'adoption de 50 nouvelles recommandations[31], dont les deux tiers avaient été appliquées en 2017. Néanmoins, des efforts plus soutenus seront nécessaires pour remédier à certaines lacunes, notamment éliminer les dispositions légales qui portent atteinte à la liberté

[27] Tableau de bord de la gouvernance au Rwanda, 2016.
[28] Annuaire statistique du NISR, 2016.
[29] *Justice Sector Strategic Plan 2018-2024*, Ministère de la justice.
[30] Évaluation indépendante du programme de pays, Bureau de l'évaluation, PNUD, 2017.
[31] Examen périodique universel du Rwanda, 2015.

d'expression, et améliorer les conditions de vie dans les lieux de détention. S'il est dûment mis en œuvre, le plan d'action national en faveur des droits de l'homme, récemment adopté, sera un bon point de départ pour la transposition au niveau national des engagements en matière de droits de l'homme. Cependant, au-delà du Gouvernement, les capacités des organisations non gouvernementales en matière d'évaluation, de suivi et d'établissement de rapports relatifs aux engagements en matière de droits de l'homme demeurent limitées. La collaboration pourrait également être renforcée avec d'autres partenaires de développement dans le domaine des droits de l'homme.

14. Bien que le Rwanda se soit forgé une solide réputation pour sa gestion efficace et économique du processus électoral, la mission d'évaluation des besoins menée par l'Organisation des Nations Unies en 2015 a montré qu'il était nécessaire de continuer à promouvoir le dialogue démocratique et à élargir l'espace politique. Elle a appelé les Nations Unies à s'associer à des partenaires de développement et aux parties prenantes nationales afin de développer les capacités de certaines parties prenantes et de mieux les informer, notamment les médias, les partis politiques et les organisations de la société civiles et de remédier aux problèmes qui entravent la représentation des femmes, surtout au niveau local.

II. Priorités du programme et partenariats

15. Le programme de pays proposé vise essentiellement à aider le Rwanda à consolider les progrès accomplis au cours du dernier cycle et à combler les lacunes qui subsistent, s'agissant notamment de réduire la pauvreté et les inégalités et d'améliorer la qualité de vie de ses habitants. Pour y parvenir, le PNUD soutiendra les efforts de transformation structurelle déployés par le pays pour créer une économie plus diversifiée, plus compétitive, plus inclusive, plus résiliente et plus respectueuse de l'environnement, soutenue par des institutions de gouvernance plus solides, plus responsables, plus adaptées et plus justes.

16. Dans le droit fil de la Stratégie nationale de transformation et du Plan d'aide au développement des Nations Unies pour 2018-2023, et guidé par le Plan stratégique du PNUD pour 2018-2021, le programme de pays s'articule en deux volets : a) une croissance partagée et durable ; b) une gouvernance transformationnelle au service du développement durable. Pour produire des résultats tangibles dans ces domaines, le PNUD diversifiera ses partenariats et continuera à jouer un rôle catalyseur pour mobiliser des ressources en faveur des programmes essentiels. Tout en s'appuyant sur les bases jetées au cours des derniers cycles de programme, le bureau de pays recentrera son action, mettra à profit ses avantages comparatifs et se désengagera stratégiquement des domaines de coopération où les autres partenaires de développement sont déjà très actifs.

17. Les objectifs de développement durable ont été solidement intégrés aux principales stratégies de développement nationales, sectorielles et locales durant le dernier cycle de programme. Le PNUD s'attachera désormais à aider les secteurs prioritaires et les institutions à mettre en œuvre des politiques et des programmes intersectoriels intégrés et reposant sur des données factuelles pour atteindre leurs objectifs respectifs, tout en défendant le principe selon lequel nul ne doit être laissé de côté. La présence au Rwanda du Centre des objectifs de développement durable pour l'Afrique offre des possibilités de collaboration en matière de recherche, de mobilisation et de renforcement des capacités, ainsi que des possibilités d'échange de bonnes pratiques pour réaliser, financer et suivre les objectifs.

18. En 2017, le PNUD au Rwanda a reçu le label d'or « égalité des sexes » pour ses importants travaux sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. La lutte contre les inégalités entre les sexes et leurs causes structurelles restera la pierre angulaire du nouveau programme de pays et fera partie intégrante de tous les projets, de manière concrète et mesurable.

19. Selon l'évaluation indépendante du programme de pays réalisée en 2017, le PNUD entretient d'excellents rapports avec le Gouvernement, fondés sur la confiance mutuelle et un attachement commun au développement durable. Il a été l'un des premiers partenaires à venir en aide au Rwanda après le génocide et a constitué au fil des décennies un important *corpus* de connaissances et de données d'expérience sur un grand nombre de questions de développement. Il jouit donc d'une position crédible et stratégique pour aider le Gouvernement à régler les problèmes de développement du Rwanda et pour promouvoir l'inclusion, l'équité et un développement qui apporte un triple avantage – social, économique et environnemental.

20. Dans ses deux domaines d'action, le PNUD cherchera des moyens de promouvoir la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire et d'en suivre les effets, ainsi que de collaborer avec les centres d'excellence nationaux en privilégiant les initiatives locales pouvant servir de modèle, telles que YouthConnekt, le Fonds national de l'environnement et les initiatives de médiation au niveau local, de promotion de la femme et de réconciliation. Le PNUD s'emploiera à promouvoir le partage des connaissances sur des questions telles que le financement du développement et la croissance verte.

Une croissance partagée et durable

21. Au titre de ce volet, le PNUD fournira des conseils stratégiques, une assistance technique et des ressources financières pour les programmes axés sur la transformation structurelle de l'économie, la création d'entreprises, d'emplois décents et la production de données qui permettent de mieux cibler et intégrer les groupes vulnérables. Le Programme appuiera également la gestion durable et équitable des ressources naturelles, essentielle pour assurer une croissance verte qui profite à tous, améliorer les moyens de subsistance et renforcer la résilience des populations pauvres et marginalisées.

22. En amont, le PNUD fournira des conseils stratégiques sur la croissance économique équitable et partagée, la création d'emplois décents – l'accent étant mis sur les stratégies favorisant l'emploi des femmes – et la réalisation des objectifs de développement durable au niveau local. En collaboration avec le Groupe de la planification stratégique du Bureau du Président, le Ministère des finances et de la planification économique, les acteurs nationaux et les groupes de réflexion, le PNUD élaborera un programme de recherche sur les politiques afin de formuler des observations utiles et de fournir des conseils sur les principaux programmes de réforme de la politique économique et environnementale à mettre en œuvre pour accélérer le développement. Pour aider le Rwanda à diversifier ses sources de financement du développement, le PNUD collaborera avec le Ministère des finances et de la planification économique, la Fédération du Secteur Privé et d'autres partenaires de développement pour élaborer des stratégies visant à mobiliser des ressources supplémentaires auprès des secteurs public et privé et à expérimenter des mécanismes de financement novateurs transposables à plus grande échelle.

23. En aval, le PNUD collaborera avec le Ministère de la jeunesse, le secteur privé, d'autres organismes des Nations Unies, des partenaires de développement et des acteurs nationaux pour renforcer le programme YouthConnekt, une initiative novatrice qui encourage l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes et la création d'emplois en faveur de ces groupes. À ce jour, le programme a créé 6 168 emplois[32]. Les initiatives efficaces pour promouvoir les jeunes, telles que les camps de formation à l'entrepreneuriat et les campagnes de sensibilisation, seront transposées à plus grande échelle tout en forgeant des partenariats plus solides avec des institutions financières internationales, des fondations, des organisations de la société civile et des entreprises privées pour accroître les possibilités d'emploi, de formation professionnelle et de financement pour les femmes et les jeunes chefs d'entreprise.

24. Le PNUD collaborera avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et d'autres organismes des Nations Unies et partenaires de développement pour aider à renforcer le secteur de l'environnement et des ressources naturelles en aidant à renforcer les capacités techniques du Ministère de l'environnement, du Fonds national de l'environnement, de l'Office rwandais de protection de l'environnement et du Service météorologique national, en s'appuyant sur les progrès déjà accomplis. L'initiative Pauvreté-Environnement lancée par le PNUD et le PNUE pour aider à intégrer l'environnement, la problématique femmes-hommes et la lutte contre la pauvreté dans les plans et budgets nationaux et infranationaux sera recentrée sur la réalisation des objectifs relatifs à l'environnement, aux ressources naturelles et aux changements climatiques dans les districts et les secteurs prioritaires (agriculture, industrie, urbanisation et énergie). Un système de suivi et d'évaluation sectoriels financé par le PNUD et l'Agence suédoise de coopération internationale au développement sera mis en place afin de suivre de plus près les résultats obtenus au regard de la Stratégie nationale de transformation et des objectifs visés par les plans sectoriels pour l'énergie et les ressources naturelles, et afin d'intensifier la coordination intersectorielle.

25. Le PNUD fournira une assistance technique et financière à l'Office rwandais de protection de l'environnement pour aider le pays à appliquer au niveau national les traités internationaux sur l'environnement et à obtenir des contributions déterminées au niveau national. Il appuiera la régénération et la reconstitution des écosystèmes fragiles, notamment les zones humides et les paysages dégradés, et l'amélioration de la qualité des forêts et de la productivité dans la chaîne de valorisation. Il s'emploiera également à promouvoir de nouvelles sources d'énergie utilisant des technologies appropriées pour remplacer le bois de chauffage. Il jouera un rôle catalyseur dans l'initiative Villages verts lancée par le Gouvernement en appuyant son expérimentation dans des villages pilotes et en procédant à une analyse coûts-avantages afin de démontrer la valeur du développement vert. Les enseignements tirés du modèle seront utilisés pour généraliser l'utilisation de technologies vertes appropriées, à l'épreuve des changements climatiques, et pour renforcer la résilience climatique des populations locales. Les programmes seront axés sur la sensibilisation de la population aux effets de la dégradation de l'environnement et aux moyens de prévention, en tirant parti des partenariats existants avec les médias et les organisations de la société civile. Le PNUD s'efforcera de faire en sorte que les interventions en amont et en aval contribuent à promouvoir l'égalité des sexes et la création de moyens de subsistance et protègent les droits des populations vulnérables telles que les collectivités tributaires

[32] Ministère de la jeunesse, 2017.

des forêts, les réfugiés, les ménages dirigés par des femmes, les personnes handicapées et les agriculteurs pauvres.

26. Le PNUD a démontré son avantage comparatif en apportant un appui technique de qualité au Ministère de la gestion des catastrophes et des réfugiés en ce qui concerne la réduction des risques de catastrophe, les moyens d'intervention et le relèvement. À l'avenir, le Programme aidera à renforcer les capacités des institutions nationales, régionales et locales en matière d'évaluation des risques et de planification des interventions d'urgence en utilisant le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe comme modèle. Entre autres activités, il fournira un appui technique et financier pour aider à systématiser davantage la collecte, l'analyse et la diffusion des données météorologiques, aidera à renforcer les systèmes d'alerte rapide et sensibilisera les femmes et les hommes à la réduction des risques de catastrophe et aux moyens interventions existants, l'accent étant mis sur les zones sujettes à la sécheresse et aux inondations.

Une gouvernance transformationnelle au service du développement

27. Des investissements continus dans la création d'une société pacifique, juste et sans exclus, dans laquelle les citoyens participent à la prise de décision et dont les institutions sont solides, responsables, intègres et réceptives aux besoins des citoyens, sont le meilleur moyen d'assurer une croissance partagée et durable. En étroite collaboration avec les organisations de la société civile, le PNUD continuera à soutenir les initiatives d'apaisement et de consolidation de la paix pour promouvoir la cohésion sociale, l'unité et la réconciliation au niveau local. Il soutiendra les travaux de recherche et les évaluations sur l'unité et la réconciliation pour jeter les bases d'un processus de concertation et de prise de décisions aux niveaux national et local.

28. Le PNUD collaborera avec la police nationale rwandaise pour élargir et renforcer son programme de surveillance policière de proximité, promouvoir la prévention de la criminalité et lutter contre les formes de criminalité existantes et nouvelles. Le programme de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles mis en place au sein des services de sécurité régionaux sera également renforcé.

29. Le PNUD collaborera avec l'Administration pénitentiaire rwandaise afin d'améliorer l'accès à la justice pour les groupes les plus vulnérables, notamment les détenus pauvres et les victimes de la violence sexiste, en partenariat avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Barreau rwandais et les organisations de la société civile. Pour améliorer l'administration de la justice et réduire le nombre de dossiers en souffrance, le PNUD encouragera l'utilisation de technologies modernes, telles que le nouveau système intégré de gestion informatique des affaires, par les institutions judiciaires et les collectivités locales. Il contribuera également à la refonte du cadre politique du système d'administration pénitentiaire afin de proposer des alternatives à l'incarcération.

30. Le PNUD encouragera la transparence, le respect du principe de responsabilité et une meilleure prestation de services, notamment dans les institutions publiques à tous les niveaux. Il réalisera des investissements stratégiques en amont pour aider à formuler une stratégie de renforcement des capacités des administrations locales, tout en renforçant les moyens dont disposent les organisations de la société civile et le Conseil rwandais de la gouvernance pour contrôler la qualité de la prestation de services. Il collaborera avec des instituts de recherche pour réaliser des études

indépendantes sur la participation équitable des citoyens aux processus démocratiques afin d'éclairer le dialogue et la prise de décisions sur les grands enjeux de l'action publique. Les outils tels que la fiche de notation individuelle (Citizen Report Card), qui se sont avérés essentiels pour responsabiliser davantage les prestataires de services, seront améliorés. Le Programme renforcera les capacités des organisations de la société civile, ce qui leur permettra de jouer un rôle plus utile pour ce qui est de faire face aux enjeux du développement, de défendre les droits de la personne et de plaider en faveur de la responsabilisation des institutions étatiques et non étatiques. Il collaborera également avec les parties prenantes pour promouvoir un secteur des médias plus solide, plus professionnel et plus durable, l'accent étant mis sur le bon fonctionnement et la viabilité de l'organe d'autorégulation des médias, et pour renforcer les moyens des maisons de presse ainsi que des responsables et des professionnels des médias.

31. Le PNUD poursuivra sa collaboration avec la Commission électorale nationale pour accroître la participation citoyenne aux processus démocratiques, s'agissant notamment des femmes, des jeunes et des personnes handicapées. Conformément aux recommandations de la Mission d'évaluation des besoins, il continuera d'encourager le recours aux technologies de l'information et des communications lors des élections pour améliorer la participation des citoyens. Il s'emploiera à promouvoir les recherches et le dialogue sur les questions relatives à la gouvernance démocratique afin d'aider à élargir l'espace politique et à renforcer la participation des organisations de la société civile aux affaires publiques. Cette assistance couvrira tout le cycle électoral en cours, à savoir les élections parlementaires en 2018, les élections sénatoriales en 2019 et les élections locales en 2020.

32. Dans le cadre de sa participation active aux examens périodiques universels, le PNUD collaborera avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, la Commission nationale des droits de l'homme et le Ministère de la justice pour assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations et du plan d'action issus de l'examen périodique universel de 2015 et en rendre compte. Il renforcera les capacités des organisations de la société civile en matière de promotion des droits de l'homme, en mettant l'accent sur les personnes handicapées, les femmes et les détenus pauvres. Il mènera des recherches indépendantes sur les droits de l'homme en collaboration avec les instituts de recherche et les milieux universitaires afin d'intégrer l'approche « Les droits de l'homme avant tout » dans la législation nationale et d'assurer un développement contribuant à la réalisation des droits de l'homme au Rwanda.

33. Le PNUD collaborera avec le Ministère de l'égalité des sexes, l'Observatoire rwandais du genre, la Fédération du Secteur Privé et ONU-Femmes pour promouvoir le principe de responsabilité en matière d'égalité des sexes, en s'appuyant sur le programme de certification « label égalité des sexes » récemment lancé dans le secteur privé. Dans le cadre de cette initiative commune à plusieurs services, le PNUD appuiera un nouveau programme d'émancipation économique des femmes et s'emploiera, en étroite collaboration avec les organisations de la société civile et les médias, à mieux faire connaître leurs droits aux femmes et à renforcer leur capacité de les faire valoir.

III. Administration du programme et gestion des risques

34. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte

au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. La manière dont les responsables doivent rendre compte, aux niveaux du pays, de la région et du siège, des activités qu'ils mènent dans le cadre du programme de pays est précisée dans les politiques et procédures relatives aux programmes et aux opérations du PNUD ainsi que dans le cadre régissant les contrôles internes. L'exécution du programme sera coordonnée par le Ministère des finances et de la planification économique. Le Comité directeur de l'initiative Unité d'action des Nations Unies au Rwanda, composé du Ministère des finances et de la planification économique, de chefs d'organismes des Nations Unies et de représentants des principales organisations partenaires, exercera un contrôle pour assurer la bonne exécution du programme, qui se fera à l'échelle nationale. Les projets seront mis en œuvre de la manière la plus appropriée qui soit, l'objectif étant d'obtenir des résultats durables et sous contrôle national de façon efficace et rationnelle. Le programme étant exécuté directement, le PNUD en conservera la responsabilité, même dans les situations programmatiques complexes. La prise en main du programme par le pays et le partage des responsabilités concernant les résultats en matière de développement seront renforcés par des plans de travail et des examens annuels conjoints adaptés aux priorités nationales. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera appliquée pour gérer les risques financiers.

35. Trois grands risques programmatiques et institutionnels liés au sentiment de partialité des Nations Unies/du PNUD, aux conditions de sécurité et à la situation politique aux niveaux régional et national ainsi qu'à la mobilisation de fonds ont été mis en lumière dans l'analyse commune du pays. En ce qui concerne l'impartialité et la neutralité des Nations Unies/du PNUD, les craintes portent surtout sur les activités liées à des aspects sensibles de la gouvernance. Le PNUD tirera parti du nouveau programme de pays pour expérimenter de nouvelles stratégies de mobilisation des principaux partenaires du développement, promouvant une plus grande participation de ces partenaires aux concertations sur l'action à mener et à l'élaboration des projets et encourageant une utilisation accrue des données factuelles pour orienter les concertations. S'agissant des conditions de sécurité au niveau régional et du risque d'extension de crises politiques aux pays voisins, le PNUD continuera de veiller à ce que les normes du Département de la sûreté et de la sécurité et les exigences du plan de continuité des opérations soient pleinement respectées, tout en surveillant étroitement l'évolution des conditions de sécurité par l'intermédiaire des mécanismes nationaux, régionaux et internationaux et de ses sources d'information. Pour ce qui est du financement, le PNUD a mis au point un plan de mobilisation des ressources axé sur les fonds environnementaux tels que le Fonds vert pour le climat et le Fonds pour l'environnement mondial, les donateurs non traditionnels, les fondations et le secteur privé, l'objectif étant de diversifier et d'accroître les sources de financement. Au niveau opérationnel, un plan de viabilité financière révisé sera mis en œuvre et, conformément à la décision 2013/9 du Conseil d'administration, tous les frais engagés par le PNUD au titre des activités de développement seront imputés aux projets concernés.

IV. Suivi et évaluation

36. Le programme sera suivi et évalué sur la base des cadres pertinents du PNUAD et de la stratégie nationale de transformation. Il sera assorti d'un cadre de résultats clair, mesurable et bien défini tenant compte à la fois du plan stratégique du PNUD et des indicateurs du gouvernement national. Conformément aux recommandations issues des évaluations du PNUAD et du programme de pays, une attention particulière

sera accordée aux données de référence et à l'utilisation de données provenant de sources et de partenaires fiables. Au moins 5 % des fonds seront préaffectés aux activités de suivi et d'évaluation, notamment à la mise en œuvre d'un programme de recherche pluriannuel et à la réalisation d'études d'impact et de suivi dans des domaines comme l'emploi des jeunes et des femmes. Le PNUD affectera également des ressources au renforcement des systèmes de données nationaux, et agira en partenariat avec les agences nationales de statistique, les instituts de recherche compétents et les partenaires de développement. Il s'emploiera notamment à achever les travaux entamés en vue de renforcer les capacités nationales de suivi des progrès accomplis dans la réalisation du Programme 2030 et d'établissement de rapports.

37. Le suivi ordinaire des résultats et des produits du programme sera assuré par les mécanismes de suivi et d'évaluation renforcés de l'initiative Unis dans l'action, notamment les groupes chargés du suivi des résultats des activités de développement et le groupe de suivi et d'évaluation interinstitutions des Nations Unies. Les contributions du PNUD aux résultats nationaux seront examinées périodiquement en vue d'ajuster le programme. Le PNUD participera activement aux examens annuels conjoints du PNUAD, en collaboration avec les autres parties prenantes.

38. Le PNUD élaborera des stratégies pour garantir que les groupes les plus vulnérables sont au cœur de tous les programmes et que personne n'est laissé pour compte. Des données ventilées seront collectées systématiquement et utilisées, en plus de renseignements qualitatifs et de résultats d'enquêtes, pour enrichir les données d'observation et les analyses qui sous-tendent les programmes et combler les lacunes dans les informations disponibles qui empêchent de cibler efficacement les groupes marginalisés. Le marqueur de l'égalité des sexes du PNUD, associé au cadre de suivi de l'égalité des sexes du PNUAD, plus robuste, aidera à promouvoir et à suivre les efforts visant à améliorer notablement l'égalité entre les sexes.

39. Le PNUD continuera d'établir des synergies entre ses activités de communication, de mobilisation des ressources et de suivi et d'évaluation afin de rassembler et d'utiliser des informations de meilleure qualité, d'améliorer le discours et de nouer des partenariats plus solides.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour le Rwanda (2018-2023)

Priorité du pays : Accélérer la croissance économique et le développement inclusifs en faisant fond sur le secteur privé, les connaissances et les ressources naturelles nationales

Réalisation 3 énoncée dans le PNUAD : Faire en sorte que, d'ici à 2023, le Rwanda connaisse une croissance économique plus inclusive, compétitive et durable qui permette à l'ensemble de sa population d'accéder à un travail décent et à des moyens de subsistance de qualité

Réalisation correspondante 1 du plan stratégique : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	*Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable*	*Produits indicatifs*[33]	*Principaux partenaires ou cadres de partenariat*	*Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)*
Indicateur 1.1 : Nombre d'emplois décents créés *Niveau de référence* : 0 (Stratégie nationale de transformation, année 0) *Niveau cible* : 1 071 428 **Indicateur 1.2 : Investissement privé, en pourcentage du PIB** *Niveau de référence* : 15 % *Niveau cible* : 21,6 % **Indicateur 1.3 : Pourcentage de la population vivant en dessous du seuil national de pauvreté** *Niveau de référence* : 39,1 % (2014) *Niveau cible* : 16,1 % (données ventilées non disponibles)	Enquête annuelle sur la population active réalisée par l'Institut national de la statistique du Rwanda ; rapports de la Banque nationale rwandaise sur l'APD ; enquête intégrée sur les conditions de vie des ménages, publiée deux fois par an Rapport annuel sur le financement du développement du Ministère des finances et de la planification économique Rapport de projet annuel	**Produit 1.1 :** Renforcement des capacités techniques du Ministère des finances et de la planification économique à accéder à des ressources financières pour le développement et à les mobiliser et les utiliser en vue de la réalisation des objectifs de développement nationaux. **Indicateur 1.1.1 :** Degré d'avancement de l'application, par le Gouvernement, d'une stratégie de diversification des sources de financement du développement *Niveau de référence* : 1[34] *Niveau cible* : 3 **Produit 1.2 :** Renforcement des partenariats public-privé et des arrangements institutionnels en vue de créer des emplois décents et de promouvoir l'entrepreneuriat, notamment à l'intention des femmes et des jeunes. **Indicateur 1.2.1 :** Nombre d'emplois décents créés grâce à l'initiative YouthConnekt *Niveau de référence* : 168 (4 247 pour les hommes ; 1 921 pour les femmes) *Niveau cible* : 21 168 (13 247 pour les hommes ; 7 921 pour les femmes) **Indicateur 1.2.2 :** La situation au Rwanda est favorable pour ce qui est d'accéder à un travail décent et de bénéficier de moyens de subsistance contribuant directement à la création d'emplois. *Niveau de référence* : Le concept de développement de l'initiative YouthConnekt est approuvé *Niveau cible* : Le Fonds et la plateforme pour l'Afrique YouthConnekt sont opérationnels	Ministère des finances et de la planification économique, Fédération du secteur privé, donateurs Ministère de la jeunesse, secteur privé, organisations de la société civile	**Ressources ordinaires : 5 596 750 dollars** **Autres ressources : 8 666 543 dollars**

[33] Les niveaux cibles doivent être atteints en 2023.

[34] 1 – Aucune stratégie cohérente en place ; 2 – Stratégie élaborée et partiellement appliquée 3 – Stratégie élaborée et largement appliquée.

Priorité du pays : Accélérer la croissance économique et le développement inclusifs en s'appuyant sur le secteur privé, les connaissances et les ressources naturelles nationales

Réalisation 4 énoncée dans le PNUAD : Faire en sorte que, d'ici à 2023, les institutions et communautés rwandaises gèrent les ressources naturelles et luttent contre les changements climatiques de façon plus équitable, productive et durable

Réalisation correspondante 3 du plan stratégique : Renforcer la résilience aux chocs et aux crises

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	*Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable*	*Produits indicatifs*	*Principaux partenaires ou cadres de partenariat*	*Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)*
Indicateur 2.1 : Pourcentage des dépenses publiques totales consacrées à la préservation de l'environnement, à la gestion des ressources naturelles et à la lutte contre les changements climatiques *Niveau de référence (2015/16)* : 6,2 % *Niveau cible* : 8 %	Rapports d'évaluation budgétaire annuels du Ministère des finances et de la planification économique Rapport annuel sur l'examen conjoint du secteur Rapport annuel sur les projets Rapport quinquennal sur le Cadre de Sendai du Ministère de la gestion des catastrophes et des réfugiés	**Produit 2.1 :** Renforcement des capacités techniques des institutions du secteur de l'environnement et des ressources naturelles afin d'élaborer et d'appliquer des politiques et des plans tenant compte de la problématique femmes-hommes et d'assurer la prise en compte des questions relatives à l'environnement, aux ressources naturelles et aux changements climatiques par les autres secteurs et districts **Indicateur 2.1.1 :** Pourcentage d'objectifs relatifs à l'environnement, aux ressources naturelles et aux changements climatiques atteints dans les 30 districts et les 4 secteurs prioritaires *Niveau de référence* : 0 % *Niveau cible* : Plus de 90 % **Indicateur 2.1.2 :** Mesure dans laquelle le plan stratégique du secteur de l'environnement et des ressources naturelles est coordonné et suivi et dans laquelle il en est rendu compte *Niveau de référence* : 1[35] *Niveau cible* : 3 **Produit 2.2 :** Renforcement des capacités techniques des institutions publiques, de la société civile et du secteur privé de remettre en état et de restaurer les écosystèmes fragiles **Indicateur 2.2.1 :** Nombre d'hectares d'écosystème fragile restaurés et remis en état *Niveau de référence (2016)* : 10 000 *Niveau cible* : 20 000 **Indicateur 2.2.2 :** Le Rwanda a mis en place des mesures tenant compte de la problématique femmes-hommes pour garantir un accès équitable aux ressources génétiques et le partage équitable des avantages qui en découlent *Niveau de référence* : Un arrêté ministériel sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages qui en découlent a été rédigé *Niveau cible* : Un cadre juridique, institutionnel et financier est en place **Produit 2.3 :** Renforcement des capacités techniques des institutions au niveau national, des districts et des communautés de réduire les risques, de gérer les catastrophes naturelles et d'y faire face et de limiter les impacts différents selon le sexe **Indicateur 2.3.1 :** Degré de conformité de la stratégie nationale avec le Cadre de Sendai *Niveau de référence* : 1[36] *Niveau cible* : 2	Ministère de l'environnement, Autorité rwandaise de gestion de l'environnement, FONERWA, PNUE, donateurs Ministère de l'environnement et Ministère de l'agriculture et de la sylviculture Ministère de l'environnement, Autorité rwandaise de gestion de l'environnement, organisations de la société civile, secteur privé Ministère de la gestion des catastrophes et des réfugiés, Agence météorologique rwandaise, districts, secteurs, HCR	**Ressources ordinaires : 9 626 750 dollars** **Autres ressources : 24 176 219 dollars**

[35] 1 – Faible ; 2 – Modérée ; 3 – Large.

[36] 1 – Partiellement conforme ; 2 – Largement conforme ; 3 – Pleinement conforme.

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	*Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable*	*Produits indicatifs*	*Principaux partenaires ou cadres de partenariat*	*Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)*
		Indicateur 2.3.2 : Nombre de stratégies de développement de district actualisées de manière à tenir compte de la gestion des risques de catastrophe conformément au Cadre de Sendai et au cadre national de réduction des risques de catastrophe *Niveau de référence* : 0 *Niveau cible* : 30		

Priorité nationale : Consolider la bonne gouvernance et le système judiciaire en tant qu'éléments fondamentaux d'un développement national équitable et durable

Réalisation 5 énoncée dans le PNUAD : Améliorer l'égalité des sexes, l'administration de la justice, le respect des droits de l'homme, la paix et la sécurité au Rwanda d'ici à 2023

Réalisation correspondante 2 du plan stratégique : Accélérer les transformations structurelles propices au développement durable

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	*Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable*	*Produits indicatifs*	*Principaux partenaires ou cadres de partenariat*	*Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)*
Indicateur 3.1 : Taux de satisfaction en ce qui concerne l'accès à une aide juridictionnelle *Niveau de référence (2016)* : 64,4 % *Niveau cible* : 75 % **Indicateur 3.2 :** Degré de confiance des citoyens dans la Police nationale rwandaise *Niveau de référence (2016)* : 89,78 % *Niveau cible* : 94 % **Indicateur 3.3 :** Degré de cohésion et de confiance mutuelle au sein de la population rwandaise[37] *Niveau de référence (2016)* : 75,8 % *Niveau cible* : 85 %	Tableau de bord annuel des résultats en matière de gouvernance du Conseil rwandais de la gouvernance ; Rapport quinquennal de la Commission nationale pour l'unité et la réconciliation sur le baromètre de la réconciliation au Rwanda ; rapports du Forum économique mondial Rapport annuel du Ministère de la justice sur l'examen conjoint du secteur Rapport annuel de l'Ordre des avocats rwandais	**Produit 3.1 :** Renforcement des capacités des institutions publiques et des prestataires d'aide juridictionnelle d'améliorer l'accès à des services judiciaires de qualité dans des conditions d'égalité tout en garantissant le respect des engagements en matière de droits de l'homme. **Indicateur 3.1.1** : Nombre de membres du personnel de l'administration judiciaire capables d'utiliser efficacement le système électronique de gestion des affaires *Niveau de référence* : 1 534 *Niveau cible* : 3 040 **Indicateur 3.1.2 :** Pourcentage de recommandations issues de l'examen périodique universel de 2015 qui ont été appliquées *Niveau de référence* : 68 % *Niveau cible* : 95 % **Indicateur 3.1.3 :** Nombre d'affaires dans lesquelles une partie a reçu l'assistance d'un conseiller juridique partenaire (données ventilées par sexe) Victimes de violence sexiste : *Niveau de référence* : 0 *Niveau cible* : 200 Détenus pauvres : *Niveau de référence* : 0 *Niveau cible* : 500 Personnes handicapées : *Niveau de référence* : 0 *Niveau cible* : 100	UNICEF, ONU-Femmes, Ministère de la justice, Police nationale rwandaise, Ordre des avocats rwandais, Commission nationale pour l'unité et la réconciliation, HCDH, Conseil rwandais de la gouvernance, organisations de la société civile, gouvernements japonais, suédois et suisse	**Ressources ordinaires : 7 611 750 dollars** **Autres ressources : 3 000 000 dollars**

[37] Tel que mesuré par le baromètre de la réconciliation au Rwanda.

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	*Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable*	*Produits indicatifs*	*Principaux partenaires ou cadres de partenariat*	*Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)*
	Rapport annuel de la Police nationale rwandaise	**Produit 3.2 :** Renforcement des capacités de la Commission nationale pour l'unité et la réconciliation, de la Police nationale rwandaise et des organisations de la société civile d'élaborer et de mettre en œuvre des mécanismes et des programmes de promotion de la cohésion sociale, de la paix, de la sûreté et de la sécurité fondés sur des données factuelles **Indicateur 3.2.1 :** Des données récentes sont disponibles pour contribuer à l'élaboration de politiques et de plans visant à promouvoir la cohésion sociale et à prévenir les risques de conflit *Niveau de référence* : Publication du dernier baromètre de la réconciliation en 2015 *Niveau cible* : Publication du nouveau baromètre de la réconciliation en 2020 **Indicateur 3.2.2 :** Augmentation du nombre d'infractions signalées à la police par la population locale (en pourcentage) *Niveau de référence* : 12,4 % (sur la base des données de 2013-2017) *Niveau cible* : augmentation annuelle de 5 à 7 % par rapport à 2017[38] **Indicateur 3.2.3** : De nouveaux cadres réglementaires et directifs en ce qui concerne la détention et les peines de substitution à l'incarcération sont en place *Niveau de référence* : Non *Niveau cible* : Oui		

Priorité nationale : Gouvernance transformationnelle

Réalisation 6 énoncée dans le PNUAD : Assurer, d'ici à 2023, une participation plus active de la population rwandaise au processus démocratique et au développement et faire en sorte que les institutions des secteurs public et privé soient transparentes et responsables, élaborent des politiques fondées sur l'observation et fournissent des services de qualité.

Réalisation correspondante 2 du plan stratégique : Accélérer les transformations structurelles propices au développement durable.

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	*Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable*	*Produits indicatifs*	*Principaux partenaires ou cadres de partenariat*	*Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)*
Indicateur 4.1 : Proportion de la population qui estime que la prise de décisions est ouverte et réactive, par sexe, âge, situation au regard du handicap et groupe de la population	Conseil rwandais de la gouvernance : rapports annuels sur le tableau de bord des résultats en matière de gouvernance et sur le bulletin du citoyen	**Produit 4.1 :** La Commission électorale nationale et les organisations de la société civile ont les moyens nécessaires pour accroître la participation et la contribution de la population aux processus démocratiques **Indicateur 4.1.1 :** Pourcentage d'électeurs inscrits ayant reçu une éducation civique et électorale (données ventilées par sexe) *Niveau de référence* : 73 % *Niveau cible* : 80 % (élections tenues en 2018 et après)	FNUAP, UNESCO, ONU-Femmes, Conseil rwandais de la gouvernance, Commission électorale nationale, secteur privé, Haut conseil des médias, districts, organisations de la société civile	**Ressources ordinaires : 7 611 750 dollars** **Autres ressources : 3 500 000 dollars**

[38] Les mesures de police de proximité, si elles s'avèrent efficaces, devraient entraîner une diminution du nombre d'infractions signalées.

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	*Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable*	*Produits indicatifs*	*Principaux partenaires ou cadres de partenariat*	*Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)*
Niveau de référence : 77,01 % *Niveau cible* : 85 % **Indicateur 4.2 :** Pourcentage de la population satisfaite de l'accès à l'information *Niveau de référence* : 78,21 % *Niveau cible* : 84 % **Indicateur 4.3 :** Pourcentage de la population satisfaite de la qualité de la prestation de services *Niveau de référence* : 72,9 % *Niveau cible* : 77,93 %	Rapport annuel de la Commission électorale nationale Rapport annuel sur le baromètre des médias au Rwanda Rapport annuel de l'Observatoire du genres	**Indicateur 4.1.2 :** Capacité de l'institution chargée de la gestion des élections d'organiser des élections inclusives et efficaces et d'en rendre compte *Niveau de référence* : Calendrier électoral partiellement respecté *Niveau cible* : Calendrier électoral pleinement respecté **Indicateur 4.1.3 :** Contribution des organisations de la société civile à l'élaboration des politiques (d'après le tableau de bord des résultats en matière de gouvernance) *Niveau de référence* : 67,3 *Niveau cible* : 80 **Produit 4.2 :** Renforcement des capacités techniques des médias d'améliorer l'accès à des informations de qualité et de promouvoir la participation active des citoyens aux processus publics **Indicateur 4.2.1 :** Pourcentage de la population satisfaite quant à la capacité des médias de promouvoir une prise de décisions en connaissance de cause *Niveau de référence* : À déterminer (étude d'impact à réaliser) *Niveau cible* : 85 % **Indicateur 4.2.2 :** Pourcentage des plaintes reçues par l'organisme d'autorégulation des médias qui ont été réglées *Niveau de référence* : 80 % *Niveau cible* : 90 % **Produit 4.3 :** Habilitation des institutions publiques et privées à tous les niveaux à assurer des fonctions essentielles pour améliorer l'application du principe de responsabilité, leur participation et leur représentation **Indicateur 4.3.1 :** Une stratégie nationale de renforcement des capacités des autorités locales a été élaborée *Niveau de référence* : Non *Niveau cible* : Oui **Indicateur 4.3.2 :** Degré d'utilisation du bulletin du citoyen en vue d'améliorer la prestation de services au niveau des districts *Niveau de référence* : 2[39] *Niveau cible* : 3 **Indicateur 4.3.3 :** Nombre de sociétés privées qui encouragent l'application du principe de responsabilité et l'égalité des sexes en utilisant le label égalité des sexes *Niveau de référence* : 0 *Niveau cible* : 50		

[39] 1 – Utilisation faible ; 2 – Utilisation modérée ; 3 – Utilisation importante.